



COMPTE ADMINISTRATIF 2016

NOTE DE PRESENTATION

(article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales)

Commune d'Aiffres
Mairie
41 rue de la mairie
79230 AIFFRES
Tél : 05 49 32 02 47 - Fax : 05 49 32 11 69
Mail : mairie@ville-aiffres.fr
Site internet : www.ville-aiffres.fr

PREAMBULE

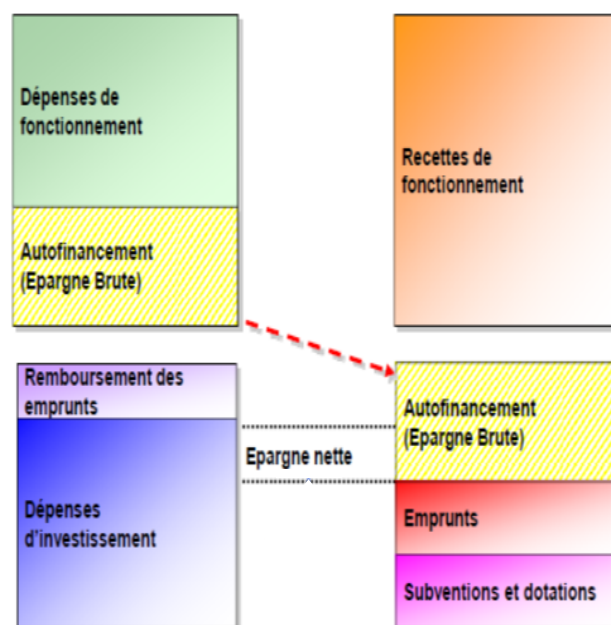
Le **budget primitif** d'une commune est l'acte par lequel le maire est autorisé par le Conseil municipal à effectuer les opérations de recettes et de dépenses de la collectivité pendant toute la durée de l'exercice budgétaire. Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Il se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses (épargne brute) doit permettre le remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant l'épargne nette qui permet d'abonder la section d'investissement.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des subventions et éventuellement par l'emprunt.



Source : cabinet KPMG

Le vote du budget primitif constitue la première décision budgétaire de l'année et prévoit les dépenses et les recettes pour l'année entière.

En cours d'exercice, les **budgets supplémentaires** et les **décisions modificatives** permettent au Conseil municipal, d'intégrer les résultats de l'exercice précédent et, le cas échéant, de modifier le montant ou l'affectation des crédits prévus initialement.

Enfin, à la clôture de l'exercice, le **compte administratif** constitue l'arrêté des comptes. Ce document doit être concordant avec le compte de gestion qui retrace les opérations de dépenses et de recettes enregistrées par le comptable public.

Par dérogation aux principes d'unité et d'universalité budgétaire et en application des instructions budgétaires et comptables en vigueur, les comptes de la commune d'Aiffres sont répartis sur trois budgets distincts¹ : budget principal, budget annexe « espace tartalin », budget autonome « activités panneaux photovoltaïques ».

Les principales décisions budgétaires prises par le Conseil municipal au cours de l'exercice 2016 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Budget principal	Budget annexe « espace tartalin »	Budget autonome « activités panneaux photovoltaïques »
Débat d'orientation budgétaire	11/02/2016	11/02/2016	11/02/2016
Budget primitif	10/03/2016	10/03/2016	10/03/2016
Budget supplémentaire	23/06/2016	23/06/2016	23/06/2016

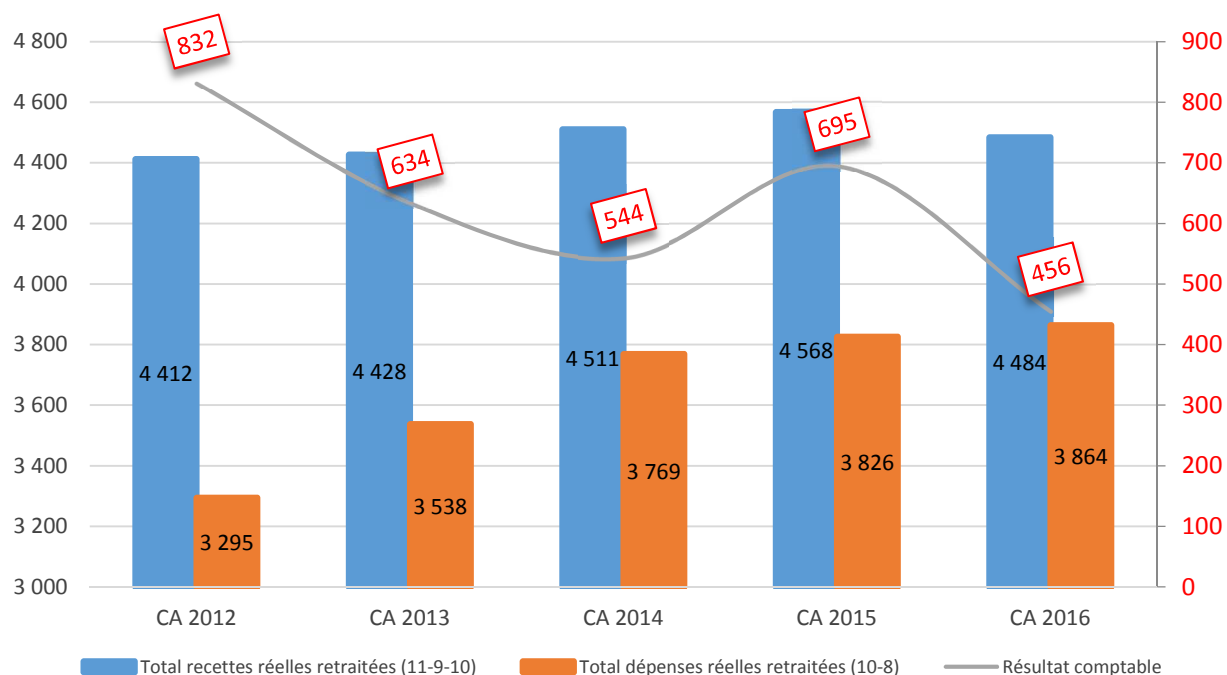
¹ Le centre communal d'action sociale (CCAS), établissement public communal doté de la personnalité juridique, dispose d'un budget propre voté par son conseil d'administration. Le présent document ne porte que sur les budgets de la commune.

Décisions modificatives	01/09/2016 15/12/2016	15/12/2016 -	- -
-------------------------	--------------------------	-----------------	--------

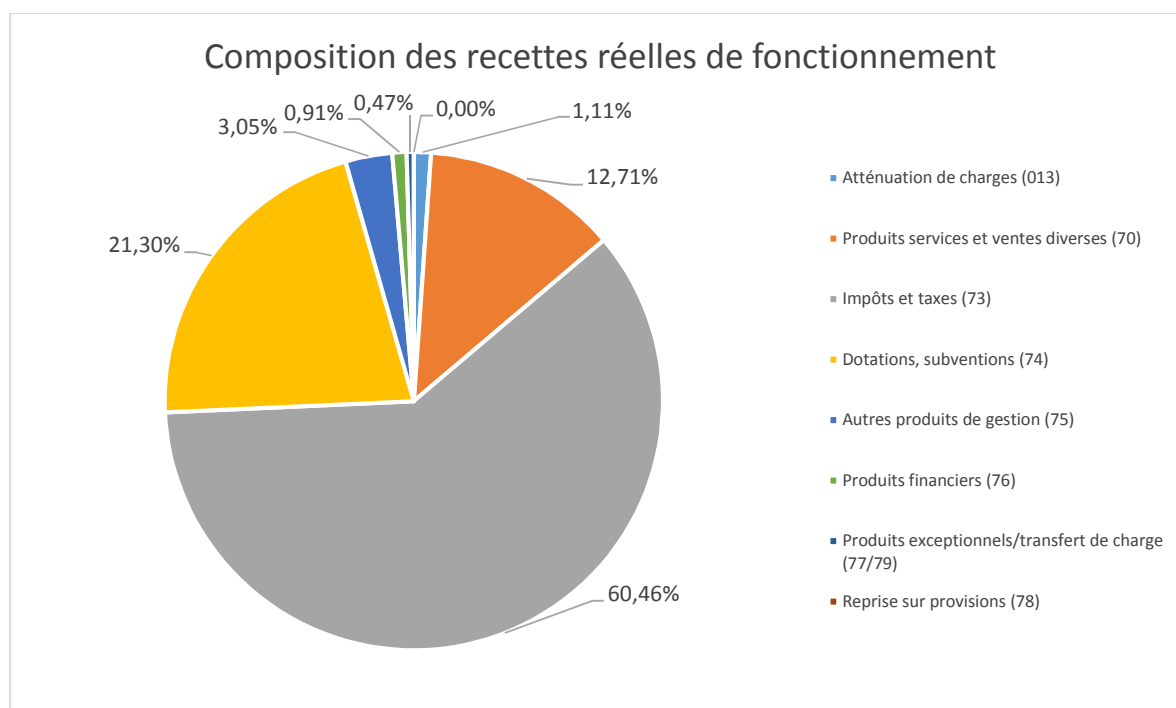
2 – LE BUDGET PRINCIPAL

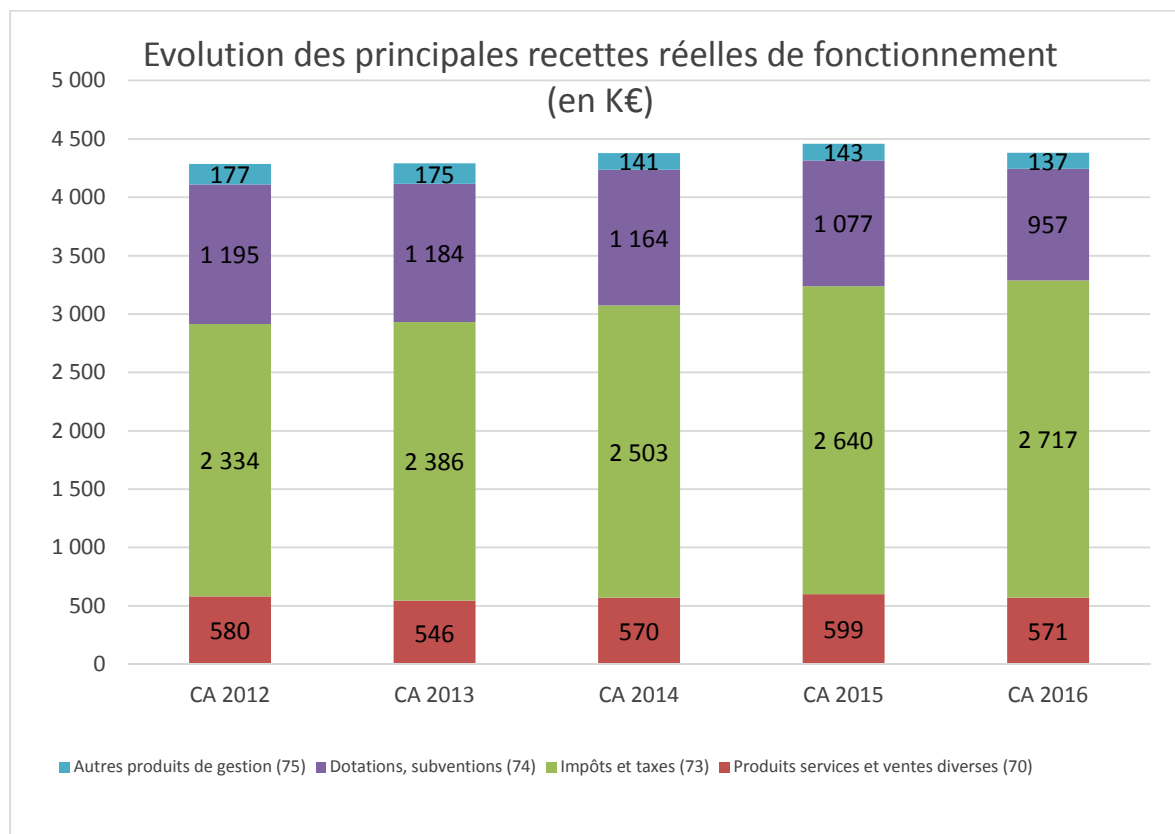
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 039 296,27	G	4 495 627,43
	Section d'investissement	B	1 048 743,07	H	1 241 346,58
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 140 569,32 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	80 876,90 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	5 168 916,24	= G+H+I+J	6 877 543,33
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	260 877,48	L	74 640,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	260 877,48	= K+L	74 640,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	4 039 296,27	= G+H+K	5 636 196,75
	Section d'investissement	= B+D+F	1 390 497,45	= H+J+L	1 315 986,58
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 429 793,72	= G+H+I+J+K+L	6 952 183,33

Evolution du résultat comptable en k€



	Recettes de fonctionnement en k€	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
1	Atténuation de charges (013)	26	50	192%
2	Produits services et ventes diverses (70)	590	571	97%
3	Impôts et taxes (73)	2 688	2 717	101%
4	Dotations, subventions (74)	960	957	100%
5	Autres produits de gestion (75)	140	137	98%
6	Total recettes gestion courante (1+2+3+4+5)	4 404	4 432	101%
7	Produits financiers (76)	41	41	100%
8	Produits exceptionnels/transfert de charge (77/79)	9	21	233%
9	Reprise sur provisions (78)	0	0	-
10	Total recettes réelles non retraitées (6+7+8+9)	4 454	4 494	101%





Le chapitre 73 « Impôts et taxes » regroupe principalement les recettes fiscales que perçoit la collectivité au titre des impôts directs (taxe d'habitation et taxes foncières), de diverses taxes prévues par le législateur (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, taxe sur les pylônes, taxes additionnelles aux droits de mutation, ...) ainsi que des reversements de fiscalité provenant de la communauté d'agglomération (attribution de compensation).

Le chapitre 74 « Dotations et participations » comprend notamment les dotations de l'État (Dotation Globale de Fonctionnement), les allocations compensatrices de fiscalité et diverses participations (aides pour emploi d'avenir, fonds de soutien au développement des activités périscolaires,...).

Le chapitre 70 « Produits des services et du domaine » correspond aux recettes générées par les services municipaux (restaurant scolaire, garderie, centre de loisirs, ...), les diverses redevances et autorisations d'occupation du domaine public communal ainsi que les remboursements de frais de mise à disposition de personnel ou de service (budget annexe, intercommunalité, ...).

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » intègre les loyers perçus (location de salles, loyers d'habitation, loyers commerciaux, ...).

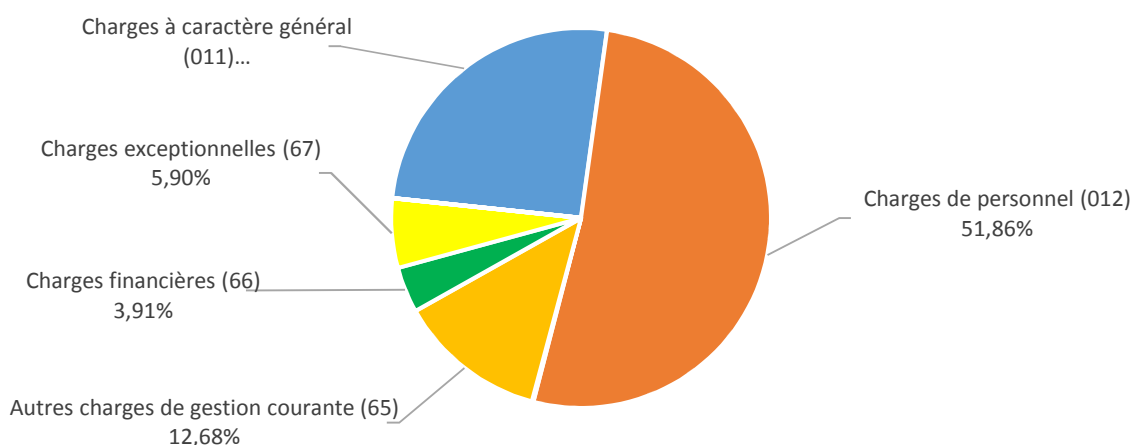
Le chapitre 76 « Produits financiers » retrace l'un des remboursements du budget annexe au budget principal (remboursement des intérêts d'emprunts).

Le chapitre 77 « Produits financiers » concerne notamment les indemnités d'assurances perçues.

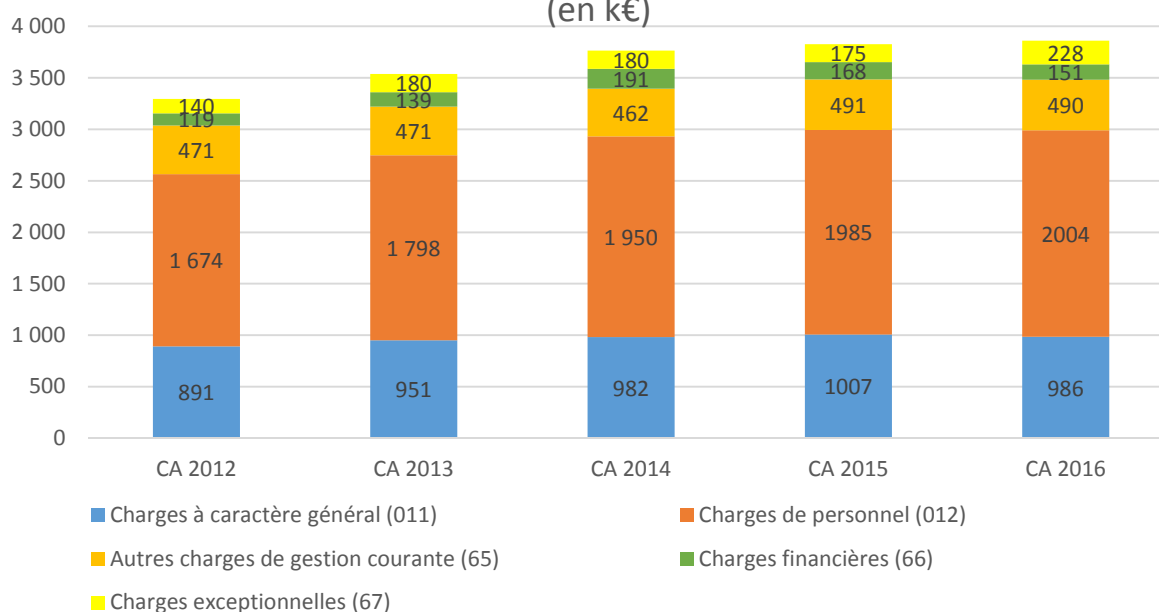
2.2 - Les dépenses de fonctionnement :

	Dépenses de fonctionnement en k€	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
1	Charges à caractère général (011)	1088	986	91%
2	Charges de personnel (012)	2025	2004	99%
3	Atténuation de produits (014)	5	5	100%
4	Autres charges de gestion courante (65)	503	490	97%
5	Total dépenses gestion courante (1+2+3+4)	3621	3485	96%
6	Charges financières (66)	164	151	92%
7	Charges exceptionnelles (67)	327	228	70%
8	Dotation provision (68)	0	0	0 %
9	Autres dépenses réelles (022)	50	0	0%
10	Total dépenses réelles (5+6+7+8+9)	4162	3864	93%

Structure des dépenses de fonctionnement



Evolution des principales dépenses de fonctionnement (en k€)



Le chapitre 011 « Charges à caractère général » retrace les crédits alloués au fonctionnement courant de la collectivité tels que les fluides, les fournitures et les prestations de services.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » représente le principal poste de charges de fonctionnement.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » intègre la contribution au service d'incendie ainsi que les subventions versées au Centre Communal d'Action Sociale et aux associations. La liste des subventions versées figure en annexe.

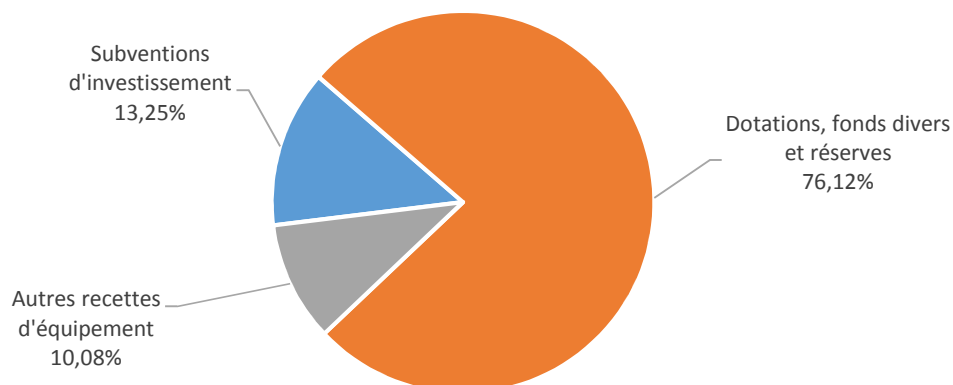
Le chapitre 66 « Charges financières » retrace les intérêts annuels de la dette.

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » comprend notamment la subvention d'équilibre au profit du budget annexe.

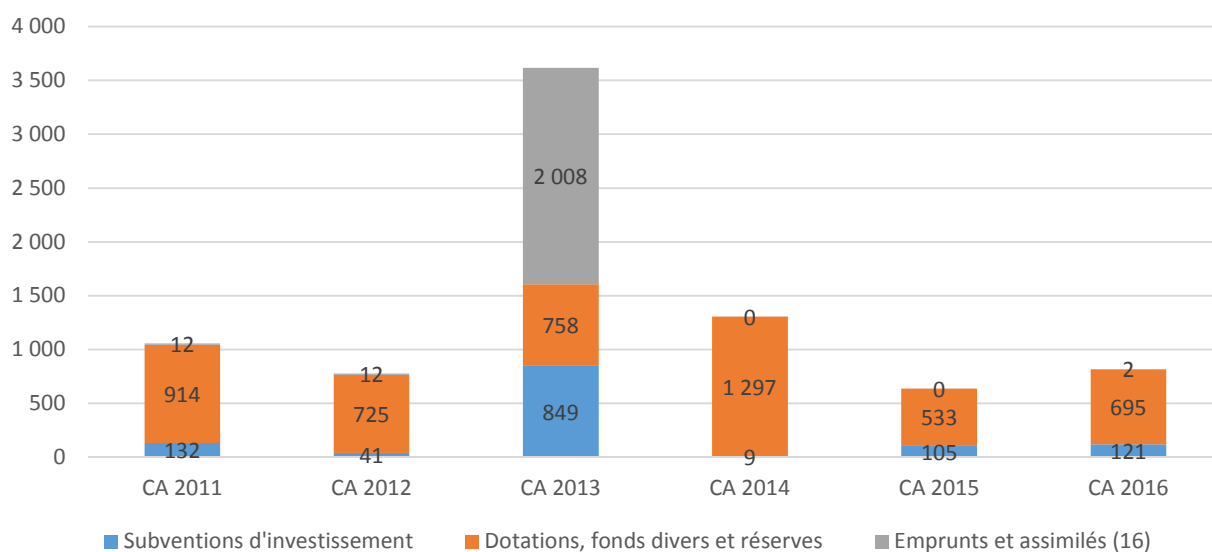
2.3 - Les recettes d'investissement :

	Recettes d'investissement en k€	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
1	Subventions d'investissement (13)	208	121	58%
2	Dotations, fonds divers et réserves (10)	698	694	99%
	<i>dont excédent fonctionnement capitalisé (1068)</i>	<i>418</i>	<i>418</i>	<i>100%</i>
	<i>dont FCTVA</i>	<i>245</i>	<i>242</i>	<i>99%</i>
	<i>dont fiscalité de l'urbanisme et autres</i>	<i>35</i>	<i>34</i>	<i>97%</i>
3	Opérations pour compte de tiers (45)	3	3	100%
4	Cessions des immos (024)	99	0	0%
5	Emprunts et assimilés (16)	3	2	67%
	<i>dont refinancement de la dette</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0 %</i>
	<i>dont autres emprunts et assimilés</i>	<i>3</i>	<i>2</i>	<i>67%</i>
6	Autres recettes d'équipement	49	93	190%
7	Total recettes réelles d'investissement (1+2+3+4+5+6)	1 060	913	86%

Structure des recettes réelles d'investissement



Evolution des principales recettes réelles d'investissement en k€



Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » retrace les emprunts nouveaux nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement.

Le chapitre 13 « Subventions d'investissement » regroupe les subventions perçues en 2016.

Le chapitre 10 « Dotations et fonds divers » comprend les produits de la fiscalité de l'urbanisme (taxe d'aménagement) et le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

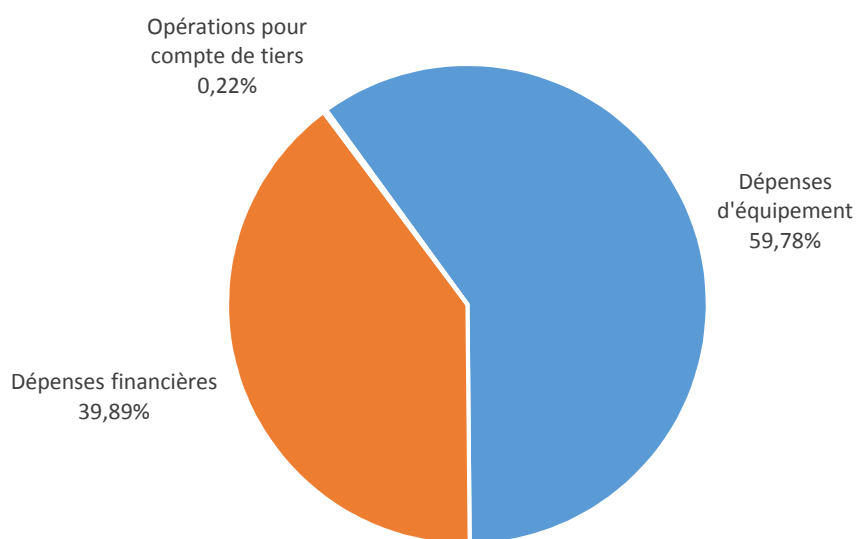
Le chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations » intègre les ventes décidées par la commune.

Le chapitre 27 « Autres immobilisations » retrace l'un des remboursements du budget annexe au budget principal (remboursement de la dette).

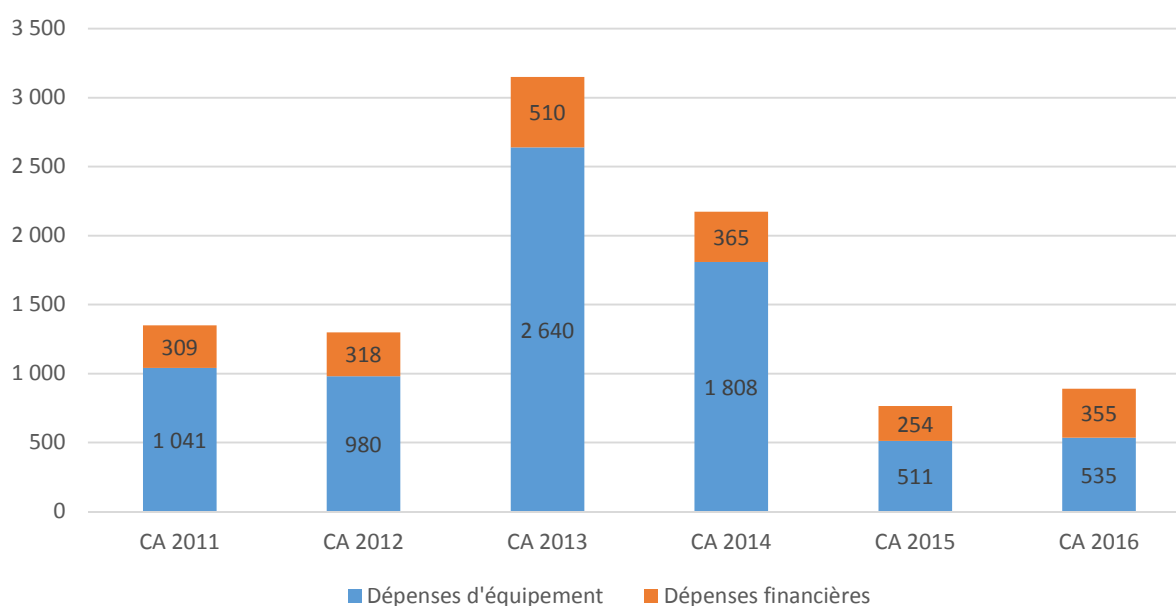
2.4 - Les dépenses d'investissement :

	Dépenses d'investissement en k€	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
1	Dépenses d'équipement	1 343	535	40%
2	Dépenses financières	440	356	81%
	<i>dont remboursement du K (refin./anticip.)</i>	0	0	0%
	<i>dont remboursement du K (hors refin./anticip.)</i>	390	356	91%
	<i>dont autres dépenses financières</i>	50	0	0%
3	Opérations pour compte de tiers	3	3	100%
4	Total dépenses réelles (1+2+3)	1 786	894	50%

Structure des dépenses réelles d'investissement



Evolution des principales dépenses réelles d'investissement en k€ (hors refinancement)



Outre les subventions versées aux organismes HLM (chap.204 : 67 972,97 €), les dépenses d'équipement réalisées en 2016 comprennent principalement :

- Travaux de construction de la salle sportive de Tartalin (solde)
- Travaux de grosses réparations de bâtiments - prog.2015 & 2016
- Travaux de voirie – prog. 2015 & 2016 (dont route de Pied Blanc et route de Saint Florent)
- Travaux d'extension du cimetière communal (études)
- Travaux d'aménagement de la zone du petit fief (études)
- Travaux de modernisation du réseau d'éclairage public (diagnostic)
- Travaux de clôture (notamment école maternelle Victor Hugo)
- Travaux au stade municipal (dispositif de pompage)
- Achat de matériel et mobilier (dont tondeuse, véhicules et mobilier pour fêtes et cérémonies)

Les dépenses financières retracent principalement le remboursement du capital des emprunts pour 354 240,93 €.

Les opérations pour compte de tiers enregistrent les travaux réalisés pour le compte de la communauté d'agglomération du Niortais dans le cadre de l'aménagement de la route de pied blanc (aménagement d'un abri bus).

La situation des autorisations de programme et des crédits de paiement y afférents est résumée dans le tableau ci-dessous :

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT							
N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
Op.51 : Construction d'apos;une salle de sports	4 503 145,00	0,00	4 503 145,00	4 440 693,24	62 451,76	3 397,20	0,00
Op.25 : aménagement rue de Vouillé	665 742,65	0,00	665 742,65	664 859,11	883,54	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

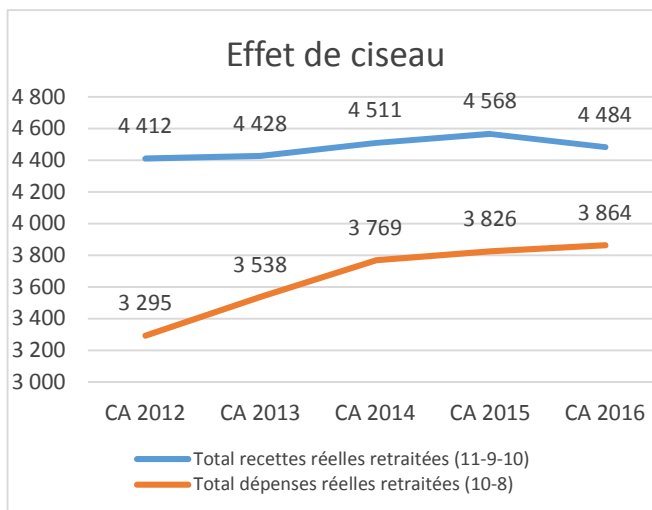
Les opérations ci-dessus ont été achevées et la clôture des autorisations peut être prononcée.

4 - L'EFFET DE CISEAU

L'effet de ciseau est l'évolution de l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (y compris les cessions d'immobilisations).

Le graphique ci-contre permet de comparer la dynamique des recettes et celle des dépenses.

Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

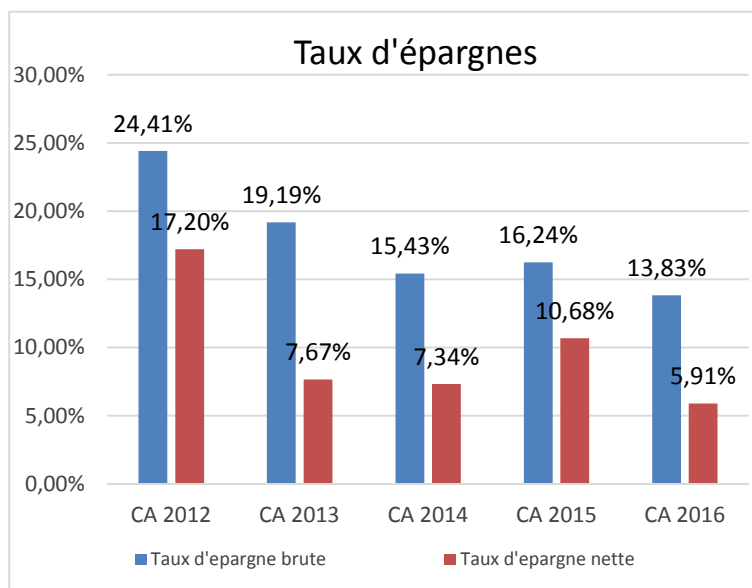
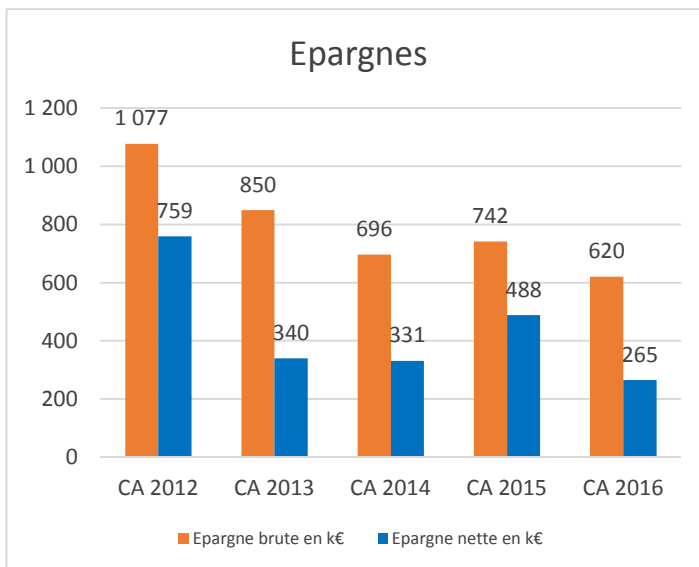


La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation progressive de l'épargne.

5 - L'EVOLUTION DE L'EPARGNE

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.



L'épargne brute s'élevait à 620 k€ au 31 décembre 2016 soit un recul d'environ 16 % par rapport à la fin de l'exercice précédent (- 120 k€ environ).

Les taux d'épargnes (épargne/recettes réelles de fonctionnement) ont perdu 11 points environ entre 2012 et 2016 (cf. graphique page suivante). Cette baisse s'observe également à l'échelon national.

Le taux d'épargne brute reste cependant conforme à celui des communes de la même strate démographique et supérieur au seuil de prudence.

2.3 – L’endettement

2.3.1 - L’encours et la gestion de la dette

L’encours de la dette est réparti sur 5 prêts classés 1-A dans le cadre de la charte Gissler (charte de bonne conduite collectivités territoriales - établissements bancaires) qui prévoit une classification en fonction du risque associé à l’indice ou les indices sous-jacents (classement 1 à 5) et du risque de structure (classement de A à E).

Le financement du programme d’investissement 2016 n’a exigé de recourir à l’emprunt.

Au 31 décembre 2016, l’encours de la dette s’établissait à 3 481 190,79 €. La capacité de désendettement (rapport entre l’encours de la dette et l’épargne brute) au 31 décembre 2016 était de 5,53 années soit en dessous du seuil de prudence (12 ans). A la même date, le taux d’endettement (rapport entre l’encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement) s’établissait à 77,46 % soit légèrement en dessous de la moyenne de la strate.

L’annuité de la dette pour 2016 a été de 505 181,05 €.

2.3.2 - Les garanties d’emprunts

Pour faciliter la réalisation des opérations d’intérêt public, le Code général des collectivités territoriales autorise les communes à accorder leur caution à une personne morale de droit public ou privé.

En apportant sa garantie, la collectivité s’engage à payer l’annuité d’emprunt à la place de l’emprunteur en cas de défaillance de celui-ci.

Les garanties d’emprunts au bénéfice des personnes morales de droit privé sont encadrées par 3 règles prudentielles cumulatives visant à limiter les risques pour la collectivité. Toutefois, les ratios prudentiels ne s’appliquent pas aux garanties d’emprunts accordées par la commune d’Aiffres car celles-ci sont en lien avec le logement social.

Malgré le transfert de ses compétences en matière de politique du logement ou d’habitat à la Communauté d’Agglomération du Niortais, la commune a continué à accorder sa garantie d’emprunt pour certaines opérations de construction, d’acquisition ou d’amélioration de logements sociaux et à verser des subventions ou des aides foncières dans le cadre de celles-ci.

Ainsi, en 2016, la commune a accordé à Habitat Sud Deux Sèvres sa garantie d’emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d’un prêt (4 lignes) d’un montant total de 1 875 598 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations (projet d’habitat social « les Jardins d’Aiffres II »).

Au 31 décembre 2016, l’état des emprunts garantis actualisé fait apparaître les éléments suivants :

- Encours de la dette garantie : 7 170 868,56 €
- Annuité de la dette garantie : 217 338,99 €
- Nombre d’organismes bénéficiaires : 2 (SA HLM 79 et Habitat Sud Deux-Sèvres)

RAPPEL : Par délibération du 16 octobre 2016, le Conseil d’agglomération de la CAN a décidé d’accompagner la mise en œuvre du Programme Local de l’Habitat (PLH) 2016-2021 en accordant sa garantie d’emprunts auprès des opérateurs du logement social sur une quotité du prêt de 100%.

2.4 - Les principaux ratios financiers

Le législateur a prévu que les documents budgétaires des communes de 3 500 habitants et plus soient assortis de données synthétiques sur leur situation financière.

Les ratios obligatoires figurant au compte administratif 2016 sont reproduits ci-dessous :

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
3627933	4456745	797.1286	1027.1963

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	684.47	1035
2	Produit des impositions directes/population	394.34	451
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	796.22	1159
4	Dépenses d'équipement brut/population	94.84	317
5	Encours de dette/population	616.68	870
6	DGF/population	133.63	196
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

3 – LE BUDGET CONSOLIDE

Rappel : Par dérogation aux principes d'unité et d'universalité budgétaire et en application des instructions budgétaires et comptables en vigueur, les comptes de la commune d'Aiffres sont répartis sur trois budgets distincts :

- Budget principal
- Budget annexe « espace tartalin »
- Budget autonome « activités panneaux photovoltaïques »

3.1 – Le budget annexe « espace Tartalin »

L'espace Tartalin est une salle multi activités construite, mise en service et exploitée par la commune d'Aiffres depuis 2001. L'activité de l'établissement s'articule autour de la mise à disposition de salles aménagées (particuliers, professionnels, associations, ...) et l'accueil d'activités culturelles (spectacles, manifestations locales, ...). La plupart des activités exercées entrent dans le champ d'application de la TVA et sont imposables de plein droit. Afin de faciliter la mise en œuvre des obligations d'ordre fiscal, les instructions comptables prévoient l'individualisation des dépenses et des recettes dans un budget annexe exprimé hors taxes. L'équilibre de ce budget est assuré grâce à une subvention d'équilibre du budget principal.

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			20 749,87 €		20 749,87 €	
Opérations 2016	192 455,28 €	266 682,05 €	75 945,35 €	60 440,22 €	268 400,63 €	327 122,27 €
TOTAUX	192 455,28 €	266 682,05 €	96 695,22 €	60 440,22 €	289 150,50 €	327 122,27 €
Résultat de clôture		74.226,77€	36 255,00 €		36 255,00 €	74 226,77 €
Restes à réaliser	74 226,77 €		37.971,77 €	74.226,77 €	112 198,54 €	74 226,77 €
CUMULS	266 682,05 €	340 908,82 €	170.921,99 €	134 666,99 €	437 604,04 €	475 575,81 €
RÉSULTATS		74 226,77 €	36 255,00 €			37.971,77 €

3.2 – Le budget autonome « activité panneaux photovoltaïques »

La commune d'Aiffres a décidé en 2011 d'équiper un site de panneaux photovoltaïques : le café du Centre. L'activité de production et de distribution d'énergie par une collectivité constitue un service public industriel et commercial (SPIC). A ce titre, l'activité est retracée au sein d'un budget autonome dont la principale recette est la vente d'électricité.

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	373,52 €			17 735,30 €	373,52 €	17 735,30 €
Opérations 2016	2 044,75 €	2 681,48 €	140,00 €	1 781,20 €	2 184,75 €	4 462,68 €
TOTAUX	2 418,27 €	2 681,48 €	140,00 €	19 516,50 €	2 558,27 €	22 197,98 €
Résultat de clôture	263,21 €			19 376,50 €	263,21 €	19 376,50 €
Restes à réaliser		263,21 €	19 376,50 €		19 376,50 €	263,21 €
CUMULS	2 681,48 €	2 944,69 €	19 516,50 €	38 893,00 €	22 197,98 €	41 837,69 €
RÉSULTATS		263,21 €		19 376,50 €		19 639,71 €

ANNEXE N°1

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
A.C.V.G. (Union Fédérale)	171,00	
AIFFRES BADMINTON	520,00	
AJAMÉ	89,00	
AJAMÉ (subvention exceptionnelle)	4 234,00	
ASPAL (subvention exceptionnelle expo vente)	300,00	
Afria Club	111,00	
Aiffres Bicross	121,00	
Aiffres Marche	360,00	
Amicale des donneurs de sang du canton Prahecq	130,00	
Association Sportive d'Aiffres	2 357,00	
Association TERRE-HAPPY	48,00	
Basket Club d'Aiffres	1 866,00	
CITES UNIES France (fonds solidarité équateur)	500,00	
Club de l'Amitié	194,00	
Conseil Général DS (FDAJ)	564,50	
Coop. scol. école élém.V.Hugo - classe découverte	2 000,00	
Coopérative scolaire école maternelle L. Aubrac	2 440,00	
Coopérative scolaire école maternelle V. Hugo	8 000,00	
Coopérative scolaire école élémentaire L.Aubrac	2 862,00	
Coopérative scolaire école élémentaire V. Hugo	12 826,00	
De La Ferme à l'assiette	162,00	
FCPE	645,00	
Gymnastique Volontaire Aiffroicaine	282,00	
Impulsion Gym	441,00	
Impulsion Gym (participat* fdp championnat)	609,80	
Impulsion Gym (subvention exceptionnelle)	1 454,00	
Judo Club Aiffroicain	1 566,00	
K'Danse 79	131,00	
L'Aiffroicaine de pétanque	48,00	
Le Foyer	181,00	
Lez'Arts d'Aiffres	70,00	
MUSIC AFER	74,00	
Maison Pour Tous	223 450,00	
Mijot Aiffres	74,00	
Roller Club Aiffroicain	1 067,00	
Roller Club Aiffroicain (participat* fdp championna	610,00	
Récréa Danse	492,00	
Société de Boules "Amis de la Paix"	34,00	
Société de chasse A.C.C.A.	215,00	
Société de Tir l'Avenir	162,00	
Sté de Tir l'Avenir (participat* fdp championnat)	533,58	
Syndicat de défense contre les ennemis des culture	40,00	
Tennis Club	4 476,00	
Tennis de Table Aiffres	286,00	
Tennis de Table Aiffres (participat* fdp championn	75,00	
Théâtre de l'Entourloup	883,00	
UDAF pour lire et écrire	50,00	
Union des Commerçants et Artisans Aiffroicains	114,00	
Virézou	32,00	
Yoga Détente	115,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
SA HLM Deux Sèvres et sa région	23 355,86	
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCL EPA EPIC...)</u>		
Centre Communal d'Action Sociale Aiffres	18 750,00	
<u>Autres</u>		
Habitat Sud Deux Sèvres	44 617,11	
TOTAL GENERAL	364 788,85	